



# NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

## **VEGA FRANCE CONVICTIONS**

### **RAPPORT ANNUEL**

au 30 juin 2025

**Société de Gestion : Natixis Investment Managers International**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux Comptes : KPMG Audit**



# Sommaire

Page

<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>8</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>17</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>18</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>19</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>37</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>38</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>42</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>111</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

#### Performances Juin 2024-Juin 2025

Part RC (FR0007479365) : + 7.31 %

Part RD (FR0007485081) : +7.26%

Part I (FR0012006997) : + 8.55 %

Part NC (FR0013346301) : +8.11 %

Part ND (FR0013346319) : +8.11 %

**Indice CAC (dividendes réinvestis) sur la période : + 4.98 %**

#### Conjoncture :

Entre fin juin 2024 et fin juin 2025, les marchés financiers ont évolué dans un environnement de croissance modérée et de désinflation progressive marqué par des tensions commerciales et géopolitiques. En novembre, l'élection de D. Trump a ravivé la guerre commerciale, en particulier avec la Chine et l'Union européenne : dès le printemps, Washington a annoncé de nouveaux droits de douane, entraînant des mesures de rétorsion ciblées. Ces annonces ont provoqué une forte volatilité sur les marchés avant un rebond tiré par de solides publications de résultats d'entreprises et la perspective d'un assouplissement monétaire aux Etats-Unis et en zone euro. L'économie mondiale a fait preuve de résilience, malgré un affaiblissement de la demande en Europe et une reprise toujours incomplète en Chine. A fin juin 2025, les grands indices actions enregistrent des performances positives sur un an glissant, portés par l'espoir d'un soutien monétaire accru, mais restent sensibles aux risques géopolitiques et au durcissement du climat commercial sous l'impulsion de la nouvelle administration américaine.

La saison de publications des résultats d'entreprises au titre du 2e trimestre a suscité un retour de la volatilité fin juillet avec des sanctions boursières sur certaines valeurs du luxe et de la technologie dont les niveaux de valorisation ont poussé les investisseurs à la prudence. Sur le front de l'inflation, la tendance au ralentissement s'est confirmée aux Etats-Unis avec un indice des prix à la consommation affichant son premier repli sur un mois (-0,1%) depuis mai 2020. La hausse de l'indice global a ralenti plus fortement qu'attendu sur un an (à 3% contre 3,1% et après 3,3% en mai), tout comme celle de l'indice sous-jacent (à 3,3% contre 3,4% et après 3,4%). Ces chiffres sont allés dans le sens d'un atterrissage de l'économie américaine. En zone euro, l'inflation de juin a répondu aux attentes (2,5% en glissement annuel) malgré la résistance des prix des services (4,1%). Sans surprise, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu ses taux inchangés et réitéré son intention de se fier aux données à venir pour piloter sa politique monétaire. Début août, la hausse des taux directeurs japonais a provoqué une panique boursière ponctuelle avec un indice Nikkei en chute de plus de 12% sur une séance, soit la plus forte baisse en points de son histoire. Mais ces pertes ont rapidement été récupérées avec la volonté d'apaisement affichée par la BoJ qui a indiqué qu'elle ne procéderait pas à un nouveau relèvement tant que les marchés seraient instables. De part et d'autre de l'Atlantique, les indicateurs d'activité se sont par ailleurs montrés rassurants : aux Etats-Unis, les ventes au détail ont enregistré un rebond supérieur aux attentes tandis que le marché du



# 1. Rapport de Gestion

travail restait dynamique (recul des inscriptions au chômage). Ouvrant le bal des réunions mensuelles des grandes Banques centrales en septembre, la BCE a répondu aux attentes en réduisant son taux de dépôt de 25 points de base (pb) tout en préservant une posture prudente rendant ses futures décisions tributaires des données d'activité à venir. Dans la foulée, la Réserve fédérale (Fed) a confirmé le pivot monétaire : si l'ampleur de la baisse du taux des fed funds décidée (50pb) a pu laisser supposer une dégradation prochaine de l'environnement macroéconomique, la Fed a pris soin d'accompagner sa décision d'un narratif rassurant, prétextant vouloir rééquilibrer ses efforts en faveur du soutien à l'économie compte tenu des progrès enregistrés dans la lutte contre l'inflation. Les marchés boursiers ont imprimé une nouvelle impulsion haussière au cours de la dernière semaine du mois en réaction à plusieurs annonces de la Chine visant notamment à relancer le marché immobilier en assouplissant l'accès au crédit et à stabiliser les marchés de capitaux. Les actions du pays en ont été les principales bénéficiaires à l'image de l'indice CSI 300 des titres libellés en yuan qui a enregistré sa plus forte hausse hebdomadaire depuis 2008 (+16%) pour revenir en territoire positif.

En octobre, la saison de publications des résultats d'entreprises au titre du 3e trimestre a mis en évidence la divergence de dynamiques entre l'Europe et les Etats-Unis avec des taux de dépassement de bénéfices historiquement plus élevés pour les sociétés américaines en comparaison de leurs homologues européennes. Sur le plan monétaire, la BCE a répondu aux attentes en abaissant ses taux directeurs pour la 3e fois de l'année signalant, d'une part, sa confiance dans le processus de désinflation et, d'autre part, sa lecture d'une activité plus faible qu'attendu tout en excluant le risque d'une récession. Outre-Atlantique, les statistiques US ont continué de plaider pour un atterrissage en douceur de l'économie (hausse du PIB ressortie inférieure aux attentes à 2.8%, ralentissement de l'inflation à 2.1%, faiblesse des créations d'emplois). Le 5 novembre, l'élection de D. Trump n'a finalement souffert aucune contestation, les Républicains remportant à la fois la majorité du vote populaire et du Congrès. Les investisseurs se sont massivement portés sur les actifs risqués américains dans la perspective d'une baisse de l'IS de 21% à 15% et d'un environnement à venir particulièrement favorable aux investissements. Dans le même temps, le programme économique du nouveau président, perçu comme inflationniste (instauration de nouveaux droits de douane notamment) a remis les taux sous tension avant une certaine accalmie en fin de mois. Par contraste, la situation est restée plus chaotique en Europe où les indicateurs d'activité ont globalement déçu et où les sujets de politique intérieure au sein des deux principaux pays de la zone euro ont lourdement pesé sur le climat des affaires. Mi-décembre, la réunion de la Fed a douché les attentes des investisseurs. Malgré une baisse de taux largement anticipée de 25pb, les dot plots ont souligné un fort ralentissement du processus d'assouplissement monétaire, divisant par deux le nombre de réductions de taux pour 2025 (deux baisses de 25pb désormais attendues). L'institution monétaire a indiqué « se rapprocher fortement » de la fin de son cycle de baisse dans un contexte de résurgence inflationniste (rebond de l'indice CPI à +2,7% en novembre). La BCE a également répondu aux attentes par une baisse de taux de 25pb alors que la zone euro est toujours marquée par l'instabilité politique. En Allemagne, O. Scholz a perdu le vote de confiance, provoquant la dissolution du Bundestag, et des élections anticipées en février. Moody's a par ailleurs procédé à la dégradation de la note souveraine de la France, puis de 7 banques françaises, alertant sur la « fragmentation politique » du pays, peu propice au rétablissement rapide des finances publiques. Le PMI composite de la zone s'est légèrement redressé mais est resté en zone de contraction, pénalisé par la faiblesse des statistiques manufacturières allemandes et françaises.

En janvier, alors que les publications des indicateurs d'activité continuaient de traduire la robustesse de l'économie américaine, la Fed a décidé, sans surprise, de maintenir ses taux directeurs inchangés dans la fourchette actuelle (4,25% - 4,50%), J. Powell préférant attendre des progrès plus marqués sur le front de l'inflation et temporiser face à une nouvelle administration Trump dont la politique manquait de lisibilité. Côté européen, la BCE a répondu aux attentes en baissant de nouveau son taux de dépôt de 25pb, le ramenant à 2,75%. L'institution monétaire a tenu un discours plus accommodant qu'à son habitude sur les salaires et pointé la faiblesse de la croissance en zone euro au T4. La meilleure orientation des indices européens a été confirmée le mois suivant à la faveur de facteurs politiques (élections en Allemagne débouchant



# 1. Rapport de Gestion

sur une coalition volontariste sur le plan budgétaire) et géopolitiques (perspectives d'un cessez-le-feu en Ukraine) favorables. Cette dynamique a plus particulièrement bénéficié aux valeurs bancaires et au secteur de la défense alors que l'Europe se retrouvait sous pression pour renforcer ses moyens militaires. Outre-Atlantique, les inquiétudes se sont faites grandissantes chez les entreprises et les consommateurs sur les conséquences attendues des politiques du nouveau gouvernement. Dans le même temps, les signaux pointant vers une modération de l'activité se sont multipliés (surprises négatives sur les indicateurs d'activité, perspectives de croissance du PIB largement dégradées), ce qui a pesé sur les actions US et renforcé l'anticipation de baisses supplémentaires des taux directeurs. Enfin, les valeurs technologiques ont poursuivi leur tendance baissière alors que la concentration des actifs sur les 7 Magnifiques atteignait des records. La dynamique de surperformance de l'Europe s'est poursuivie en mars vis-à-vis des autres grands indices mondiaux grâce aux plans de relance budgétaire pour la défense annoncés par l'UE (plan « Réarmer l'Europe » doté de 800 milliards d'euros dont 650 milliards de marges budgétaires utilisables par les Etats membres) et actés en Allemagne par les trois partis de la future coalition parvenus à un accord pour réformer le frein à l'endettement. Ces annonces ont eu des effets significatifs sur le Bund (envolée inédite depuis la chute du mur de Berlin) et la monnaie unique (plus forte progression hebdomadaire face au dollar depuis 16 ans). Outre-Atlantique, les investisseurs ont massivement réduit leurs expositions aux actifs risqués avec les inquiétudes sur la durée et l'ampleur de la guerre commerciale souhaitée par D. Trump et la problématique grandissante de stagflation. L'inflexion à la hausse générale des prix s'est en effet manifestée dans les derniers indicateurs publiés, poussant la Réserve fédérale à la prudence. L'institution a laissé comme prévu ses taux directeurs inchangés lors de sa réunion du 19 mars.

Les annonces successives de D. Trump en matière de droits de douane ont exacerbé la volatilité en avril. Les cours des actifs risqués ont commencé par plonger avant de se reprendre à l'annonce d'une pause de 90 jours visant à favoriser l'ouverture de négociations avec les différents pays, à l'exception notable de la Chine. Le fait majeur de cette séquence aura été la hausse inattendue et spectaculaire des taux longs américains, concomitamment à un repli prononcé du dollar contre la majorité des devises. Ce mouvement de défiance envers les actifs américains aurait été, selon certaines voix, à l'origine de la volte-face de D. Trump. Dans le même temps, les statistiques économiques, traduisant globalement la dynamique favorable en cours outre-Atlantique (créations d'emplois, progression modérée des salaires et des prix), ont été reléguées au second plan. Sur le plan monétaire, si la Fed a préféré maintenir une posture prudente en invoquant les risques pesant sur l'inflation et la croissance du fait des tensions commerciales, la BCE a choisi de réduire de nouveau son principal taux directeur de 25pb à 2.25%. Malgré la difficile lisibilité de la politique commerciale américaine, les investisseurs ont interprété les annonces intervenues en mai comme une volonté de désescalade de la part de D. Trump avant un retour brutal des tensions en fin de mois avec la résurgence de la menace protectionniste vis-à-vis, cette fois, des exportations européennes. L'optimisme a néanmoins prévalu avec une saison de publications de résultats d'entreprises globalement meilleure qu'attendu, plus particulièrement pour les valeurs technologiques US. Les données sur l'inflation en zone euro (IPC nationaux) et aux Etats-Unis (PCE) ont confirmé la tendance à la décélération de part et d'autre de l'Atlantique et n'ont pas modifié les anticipations sur l'évolution des taux directeurs. Dans les pays émergents, la Chine a tenté de relancer l'activité par un assouplissement monétaire ciblé. Toutefois, la chute de 21% de ses exportations vers les États-Unis en glissement annuel a souligné les limites de cette stratégie dans un environnement international toujours fragmenté. La poursuite de la hausse des rendements obligataires aura été un autre fait marquant du mois, reflet des craintes croissantes liées à la soutenabilité des finances publiques alors que les perspectives de croissance se retrouvent limitées au niveau mondial. Courant juin, l'attaque ciblée menée par Israël contre des infrastructures iraniennes a brièvement ravivé les craintes d'escalade régionale. Cette séquence a entraîné une remontée temporaire des cours du pétrole et une hausse de l'aversion au risque, sans pour autant provoquer de choc durable. Sur le plan macroéconomique, les Etats-Unis affichent toujours une croissance modérée avec une consommation résiliente et un marché de l'emploi solide. La Fed n'a pas surpris en laissant ses taux directeurs inchangés et sa projection médiane



# 1. Rapport de Gestion

de deux baisses de 25pb d'ici la fin de l'année, tandis que la BCE décidait de réduire les siens pour la huitième fois (25pb). En fin de mois, une nouvelle impulsion haussière est venue des progrès dans les négociations commerciales entre la Chine et les Etats-Unis : la première aurait accepté de lever ses restrictions sur les exportations de terres rares en contrepartie d'une position plus souple des seconds sur les semi-conducteurs. Ces développements favorables ont poussé plusieurs indices US (S&P 500, Nasdaq) vers de nouveaux sommets historiques.

## **Troisième trimestre 2024 :**

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion de +3,21% au 3ème trimestre contre +2,23% pour son indicateur de référence. L'incertitude politique s'est légèrement réduite permettant aux valeurs françaises et notamment aux petites et moyennes capitalisations de progresser sur la période. Les principaux contributeurs du trimestre sont Esker (logiciels de digitalisation des factures), qui a fait l'objet d'une offre de rachat, Nexans et BioMérieux tandis que Sodexo et le secteur automobile, avec Renault, Stellantis, ont pesé sur la performance. Au cours de la période, nous avons renforcé le compartiment des petites et moyennes capitalisations, qui avait souffert de l'incertitude politique en France. Nous avons ainsi initié une position en FDJ et renforcé nos paris en Argan dans la logistique, Scor dans la réassurance, Seb dans les biens de consommation, Vallourec dans les tubes pour le secteur de l'énergie et Interparfums dans la distribution de parfums. Du côté des grandes capitalisations, nous avons renforcé Vivendi dans les médias, Getlink dans les infrastructures, ou encore Sodexo dans la restauration collective. A l'inverse, nous avons soldé notre position en Arkema et réduit nos positions en Cap Gemini, Esker et Nexans, Spie et Alten.

## **Quatrième trimestre 2024 :**

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion de -3,18% au 4ème trimestre contre -3,20% pour son indicateur de référence. Sur l'ensemble de l'année, la performance atteint respectivement -1,35% et +0,17%. La période a encore été marquée par la situation politique française et par des craintes de guerre commerciale après les résultats de l'élection présidentielle américaine. Les principaux contributeurs du trimestre sont Renault, Euronext et Sodexo tandis que Spie, Nexans et Argan ont pesé sur la performance. Au cours de la période, sur le compartiment des petites et moyennes capitalisations, nous avons initié des positions en Lectra dans la découpe industrielle de tissu ou encore Planisware dans les logiciels de planification. Sur le compartiment des grandes capitalisations, nous avons renforcé Legrand, pour son exposition au centre de données, ou encore Technip Energies. A l'inverse, nous avons soldé nos positions en Edenred et Vivendi tout en allégeant Esker, Alten et Carmilla.

## **Premier trimestre 2025 :**

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion de +1,82% au 1er trimestre contre +5,73% pour son indicateur de référence. Le début de l'année a été positif pour le marché actions français, malgré une fin de trimestre marquée par des inquiétudes sur la politique commerciale des États-Unis. Les principaux contributeurs du trimestre sont SPIE, Euronext et BNP Paribas, tandis que FDJ United, Trigano et ADP ont pesé sur la performance. Au cours de la période, dans le compartiment des petites et moyennes capitalisations, nous avons initié une position en Elis dans les services aux entreprises et, sur les plus grandes capitalisations, en Bureau Veritas dans la certification. Les deux sociétés présentent un profil de croissance récurrente tout en nous apparaissant décotées par rapport à leur valorisation historique. Nous avons également renforcé nos positions en Accor, Capgemini et LVMH, tandis que nous avons apporté nos titres en Exclusive Networks et Esker dans le cadre des offres de rachat dont elles étaient les cibles. Les allègements ont notamment concerné SPIE, GTT et Technip Energies.



# 1. Rapport de Gestion

## **Deuxième trimestre 2025 :**

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion de +5,47% au 2ème trimestre contre +0,33% pour son indicateur de référence. La période a été plus volatile, marquée par les inquiétudes sur la guerre commerciale mais aussi par l'instabilité géopolitique au Moyen-Orient. Les principaux contributeurs à la performance du trimestre sont SPIE, Trigano et Sopra Steria, tandis que Renault, Alten et Interparfums ont pesé. Au cours de la période, nous avons réduit notre exposition aux petites et moyennes capitalisations, en soldant notamment nos positions en Argan et Carmila dans les foncières, Interparfums et Robertet dans la parfumerie, ou encore Ipsos et Alten. À l'inverse, nous avons renforcé notre exposition à l'aéronautique au travers d'une nouvelle position en Safran et à la défense avec l'intégration de Thales et Dassault Aviation.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SCHNEIDER ELECTRIC SE	233 175,00	5 889 685,70
THALES	4 849 242,40	0,00
SAFRAN SA	4 333 983,90	0,00
SANOFI	3 981 522,02	0,00
ESKER SA	0,00	3 944 415,40
MICHELIN (CGDE)	3 659 755,00	0,00
ESSILORLUXOTTICA	3 417 940,00	0,00
SEB SA	934 330,80	2 400 035,66
GETLINK SE	521 429,50	2 576 714,40
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	727 024,57	2 227 813,35



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Code ISN	Nom du fonds	Modifications 2025
FR0007479365	VEGA FRANCE CONVITIONS [R-C]	<p><b>1er Janvier 2025 :</b> Changement de société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL au lieu de VEGA INVESTMENT MANAGERS Délégation de la gestion financière : VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (nouvelle dénomination de VEGA Investment Managers) Nouveau Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS</p> <p><b>30 Avril 2025 :</b> Suppression du label « Relance » : les contraintes d'investissements liées à ce label sont donc supprimées, c'est-à-dire la possibilité d'investir au minimum 30% de l'actif en instruments de fonds propres (actions-certificats d'investissement) émis par des sociétés ayant leur siège social en France, dont 10% minimum de TPE, PME ou ETI</p> <p><b>21 Mai 2025 :</b> Modification de la politique d'exclusion : Suppression de l'exclusion sur l'armement (Suppression de l'exclusion en vigueur sur les émetteurs qui ont un chiffre d'affaire de 30 % dans l'armement), Reformulation des exclusions sectorielles et Modification de l'exclusion sur le tabac.</p> <p><b>4 Juillet 2025 :</b> 1. Changement de dénomination du fonds : Le FCP change de dénomination et devient VEGA Europe Autonomie. 2. Changement de classification AMF et suppression du minimum de 60% d'actions françaises : L'exposition en actions des pays de l'Union européenne et à titre accessoire du Royaume Uni, de la Suisse et de la Norvège, varie globalement entre 75% et 110% de l'actif net. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne reste accessoire. La nouvelle classification du FCP est « Actions des pays de l'Union Européenne » au lieu de « Actions françaises ». 3. Modification de l'objectif de gestion et de l'indicateur de référence : L'objectif de gestion est de surperformer sur une durée minimale de 5 ans, l'indice MSCI EMU Net Return, cours de clôture dividendes nets réinvestis qui reflète les performances des grandes et moyennes capitalisations des pays de l'Union économique et monétaire européenne. 4. Introduction de nouveaux secteurs : Il est désormais précisé au sein de votre prospectus : L'allocation sectorielle du fonds privilégie les secteurs liés à l'autonomie européenne et à son développement. Le fonds alloue une part comprise entre 20% et 35% de son exposition actions sur les secteurs liés à la défense, à la base industrielle et technologique de défense (BITD), et à l'aéronautique. Les autres secteurs privilégiés par le fonds offrent des opportunités financières dans les secteurs stratégiques de l'autonomie Européenne tels que les secteurs de la santé, de l'industrie, de l'énergie, du financement de l'économie européenne, de la technologie et des infrastructures. 5. Réduction de la proportion minimale d'investissement responsable : Le FCP contient désormais une proportion minimale de 20% d'investissements durables (au lieu de 35%). 6. Précisions apportées aux exclusions appliquées : Les exclusions normatives et sectorielles sont précisées au sein du prospectus.</p>



# 1. Rapport de Gestion

FR0012006997	VEGA FRANCE CONVITIONS [I-C]	<p><b>1er Janvier 2025 :</b> Changement de société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL au lieu de VEGA INVESTMENT MANAGERS Délégation de la gestion financière : VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (nouvelle dénomination de VEGA Investment Managers) Nouveau Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS</p> <p><b>30 Avril 2025 :</b> Suppression du label « Relance » : les contraintes d'investissements liées à ce label sont donc supprimées, c'est-à-dire la possibilité d'investir au minimum 30% de l'actif en instruments de fonds propres (actions-certificats d'investissement) émis par des sociétés ayant leur siège social en France, dont 10% minimum de TPE, PME ou ETI</p> <p><b>21 Mai 2025 :</b> Modification de la politique d'exclusion : Suppression de l'exclusion sur l'armement (Suppression de l'exclusion en vigueur sur les émetteurs qui ont un chiffre d'affaire de 30 % dans l'armement), Reformulation des exclusions sectorielles et Modification de l'exclusion sur le tabac.</p> <p><b>4 Juillet 2025 :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Changement de dénomination du fonds : Le FCP change de dénomination et devient VEGA Europe Autonomie.</li><li>2. Changement de classification AMF et suppression du minimum de 60% d'actions françaises : L'exposition en actions des pays de l'Union européenne et à titre accessoire du Royaume Uni, de la Suisse et de la Norvège, varie globalement entre 75% et 110% de l'actif net. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne reste accessoire. La nouvelle classification du FCP est « Actions des pays de l'Union Européenne » au lieu de « Actions françaises ».</li><li>3. Modification de l'objectif de gestion et de l'indicateur de référence : L'objectif de gestion est de surperformer sur une durée minimale de 5 ans, l'indice MSCI EMU Net Return, cours de clôture dividendes nets réinvestis qui reflète les performances des grandes et moyennes capitalisations des pays de l'Union économique et monétaire européenne.</li><li>4. Introduction de nouveaux secteurs : Il est désormais précisé au sein de votre prospectus : L'allocation sectorielle du fonds privilégie les secteurs liés à l'autonomie européenne et à son développement. Le fonds alloue une part comprise entre 20% et 35% de son exposition actions sur les secteurs liés à la défense, à la base industrielle et technologique de défense (BITD), et à l'aéronautique. Les autres secteurs privilégiés par le fonds offrent des opportunités financières dans les secteurs stratégiques de l'autonomie Européenne tels que les secteurs de la santé, de l'industrie, de l'énergie, du financement de l'économie européenne, de la technologie et des infrastructures.</li><li>5. Réduction de la proportion minimale d'investissement responsable : Le FCP contient désormais une proportion minimale de 20% d'investissements durables (au lieu de 35%).</li><li>6. Précisions apportées aux exclusions appliquées : Les exclusions normatives et sectorielles sont précisées au sein du prospectus.</li></ol>
--------------	---------------------------------	--



# 1. Rapport de Gestion

FR0013346301	VEGA FRANCE CONVITIONS [N-C]	<p><b>1er Janvier 2025 :</b> Changement de société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL au lieu de VEGA INVESTMENT MANAGERS Délégation de la gestion financière : VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (nouvelle dénomination de VEGA Investment Managers) Nouveau Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS</p> <p><b>30 Avril 2025 :</b> Suppression du label « Relance » : les contraintes d'investissements liées à ce label sont donc supprimées, c'est-à-dire la possibilité d'investir au minimum 30% de l'actif en instruments de fonds propres (actions-certificats d'investissement) émis par des sociétés ayant leur siège social en France, dont 10% minimum de TPE, PME ou ETI</p> <p><b>21 Mai 2025 :</b> Modification de la politique d'exclusion : Suppression de l'exclusion sur l'armement (Suppression de l'exclusion en vigueur sur les émetteurs qui ont un chiffre d'affaire de 30 % dans l'armement), Reformulation des exclusions sectorielles et Modification de l'exclusion sur le tabac.</p> <p><b>4 Juillet 2025 :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Changement de dénomination du fonds : Le FCP change de dénomination et devient VEGA Europe Autonomie.</li><li>2. Changement de classification AMF et suppression du minimum de 60% d'actions françaises : L'exposition en actions des pays de l'Union européenne et à titre accessoire du Royaume Uni, de la Suisse et de la Norvège, varie globalement entre 75% et 110% de l'actif net. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne reste accessoire. La nouvelle classification du FCP est « Actions des pays de l'Union Européenne » au lieu de « Actions françaises ».</li><li>3. Modification de l'objectif de gestion et de l'indicateur de référence : L'objectif de gestion est de surperformer sur une durée minimale de 5 ans, l'indice MSCI EMU Net Return, cours de clôture dividendes nets réinvestis qui reflète les performances des grandes et moyennes capitalisations des pays de l'Union économique et monétaire européenne.</li><li>4. Introduction de nouveaux secteurs : Il est désormais précisé au sein de votre prospectus : L'allocation sectorielle du fonds privilégie les secteurs liés à l'autonomie européenne et à son développement. Le fonds alloue une part comprise entre 20% et 35% de son exposition actions sur les secteurs liés à la défense, à la base industrielle et technologique de défense (BITD), et à l'aéronautique. Les autres secteurs privilégiés par le fonds offrent des opportunités financières dans les secteurs stratégiques de l'autonomie Européenne tels que les secteurs de la santé, de l'industrie, de l'énergie, du financement de l'économie européenne, de la technologie et des infrastructures.</li><li>5. Réduction de la proportion minimale d'investissement responsable : Le FCP contient désormais une proportion minimale de 20% d'investissements durables (au lieu de 35%).</li><li>6. Précisions apportées aux exclusions appliquées : Les exclusions normatives et sectorielles sont précisées au sein du prospectus.</li></ol>
--------------	---------------------------------	--



# 1. Rapport de Gestion

FR0007485081	VEGA FRANCE CONVITIONS [R-D]	<p><b>1er Janvier 2025 :</b> Changement de société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL au lieu de VEGA INVESTMENT MANAGERS Délégation de la gestion financière : VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (nouvelle dénomination de VEGA Investment Managers) Nouveau Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS</p> <p><b>30 Avril 2025 :</b> Suppression du label « Relance » : les contraintes d'investissements liées à ce label sont donc supprimées, c'est-à-dire la possibilité d'investir au minimum 30% de l'actif en instruments de fonds propres (actions-certificats d'investissement) émis par des sociétés ayant leur siège social en France, dont 10% minimum de TPE, PME ou ETI</p> <p><b>21 Mai 2025 :</b> Modification de la politique d'exclusion : Suppression de l'exclusion sur l'armement (Suppression de l'exclusion en vigueur sur les émetteurs qui ont un chiffre d'affaire de 30 % dans l'armement), Reformulation des exclusions sectorielles et Modification de l'exclusion sur le tabac.</p> <p><b>4 Juillet 2025 :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Changement de dénomination du fonds : Le FCP change de dénomination et devient VEGA Europe Autonomie.</li><li>2. Changement de classification AMF et suppression du minimum de 60% d'actions françaises : L'exposition en actions des pays de l'Union européenne et à titre accessoire du Royaume Uni, de la Suisse et de la Norvège, varie globalement entre 75% et 110% de l'actif net. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne reste accessoire. La nouvelle classification du FCP est « Actions des pays de l'Union Européenne » au lieu de « Actions françaises ».</li><li>3. Modification de l'objectif de gestion et de l'indicateur de référence : L'objectif de gestion est de surperformer sur une durée minimale de 5 ans, l'indice MSCI EMU Net Return, cours de clôture dividendes nets réinvestis qui reflète les performances des grandes et moyennes capitalisations des pays de l'Union économique et monétaire européenne.</li><li>4. Introduction de nouveaux secteurs : Il est désormais précisé au sein de votre prospectus : L'allocation sectorielle du fonds privilégie les secteurs liés à l'autonomie européenne et à son développement. Le fonds alloue une part comprise entre 20% et 35% de son exposition actions sur les secteurs liés à la défense, à la base industrielle et technologique de défense (BITD), et à l'aéronautique. Les autres secteurs privilégiés par le fonds offrent des opportunités financières dans les secteurs stratégiques de l'autonomie Européenne tels que les secteurs de la santé, de l'industrie, de l'énergie, du financement de l'économie européenne, de la technologie et des infrastructures.</li><li>5. Réduction de la proportion minimale d'investissement responsable : Le FCP contient désormais une proportion minimale de 20% d'investissements durables (au lieu de 35%).</li><li>6. Précisions apportées aux exclusions appliquées : Les exclusions normatives et sectorielles sont précisées au sein du prospectus.</li></ol>
--------------	---------------------------------	--



# 1. Rapport de Gestion

FR0013346319	VEGA FRANCE CONVITIONS [N-D]	<p><b>1er Janvier 2025 :</b> Changement de société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL au lieu de VEGA INVESTMENT MANAGERS Délégation de la gestion financière : VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (nouvelle dénomination de VEGA Investment Managers) Nouveau Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS</p> <p><b>30 Avril 2025 :</b> Suppression du label « Relance » : les contraintes d'investissements liées à ce label sont donc supprimées, c'est-à-dire la possibilité d'investir au minimum 30% de l'actif en instruments de fonds propres (actions-certificats d'investissement) émis par des sociétés ayant leur siège social en France, dont 10% minimum de TPE, PME ou ETI</p> <p><b>21 Mai 2025 :</b> Modification de la politique d'exclusion : Suppression de l'exclusion sur l'armement (Suppression de l'exclusion en vigueur sur les émetteurs qui ont un chiffre d'affaire de 30 % dans l'armement), Reformulation des exclusions sectorielles et Modification de l'exclusion sur le tabac.</p> <p><b>4 Juillet 2025 :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Changement de dénomination du fonds : Le FCP change de dénomination et devient VEGA Europe Autonomie.</li><li>2. Changement de classification AMF et suppression du minimum de 60% d'actions françaises : L'exposition en actions des pays de l'Union européenne et à titre accessoire du Royaume Uni, de la Suisse et de la Norvège, varie globalement entre 75% et 110% de l'actif net. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne reste accessoire. La nouvelle classification du FCP est « Actions des pays de l'Union Européenne » au lieu de « Actions françaises ».</li><li>3. Modification de l'objectif de gestion et de l'indicateur de référence : L'objectif de gestion est de surperformer sur une durée minimale de 5 ans, l'indice MSCI EMU Net Return, cours de clôture dividendes nets réinvestis qui reflète les performances des grandes et moyennes capitalisations des pays de l'Union économique et monétaire européenne.</li><li>4. Introduction de nouveaux secteurs : Il est désormais précisé au sein de votre prospectus : L'allocation sectorielle du fonds privilégie les secteurs liés à l'autonomie européenne et à son développement. Le fonds alloue une part comprise entre 20% et 35% de son exposition actions sur les secteurs liés à la défense, à la base industrielle et technologique de défense (BITD), et à l'aéronautique. Les autres secteurs privilégiés par le fonds offrent des opportunités financières dans les secteurs stratégiques de l'autonomie Européenne tels que les secteurs de la santé, de l'industrie, de l'énergie, du financement de l'économie européenne, de la technologie et des infrastructures.</li><li>5. Réduction de la proportion minimale d'investissement responsable : Le FCP contient désormais une proportion minimale de 20% d'investissements durables (au lieu de 35%).</li><li>6. Précisions apportées aux exclusions appliquées : Les exclusions normatives et sectorielles sont précisées au sein du prospectus.</li></ol>
--------------	---------------------------------	--



# 1. Rapport de Gestion

## ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

## ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

## ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## ■ Accès à la documentation

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **ClientServicingAM@natixis.com**



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**

- o Prêts de titres : 0,00

- o Emprunt de titres : 0,00

- o Prises en pensions : 0,00

- o Mises en pensions : 0,00

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00**

- o Change à terme : 0,00

- o Future : 0,00

- o Options : 0,00

- o Swap : 0,00

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.



# 1. Rapport de Gestion

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>0,00</b>
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>0,00</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Néant.

### ■ Gestion des liquidités

Néant.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

Suppression du label Relance le 21/05/2025. Art 8, Approche 2 selon l'AMF

La politique d'investissement de VEGA IS intègre une approche d'investissement ISR, basée sur la prise en compte des impacts ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des entreprises sélectionnées. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement sert des enjeux multiples :

- chercher à Identifier des opportunités d'investissement, en privilégiant des secteurs et des entreprises contribuant à l'investissement durable.

- Limiter les investissements sur des entreprises ou émetteurs qui présentent des risques importants ou sévères.

Dans la gestion du fonds, les thématiques ESG sont prises en compte via le score Sustainability et ses composantes qui se répartissent sur les piliers E, S ou G, ainsi que le suivi des controverses, qui viennent compléter l'analyse fondamentale de la valeur.

La gouvernance d'entreprise est prise en compte notamment dans la part d'investissement durable. Les émetteurs ayant un risque de gouvernance élevé sont exclus de la part d'investissements durable.

Les scores ESG interviennent de la façon suivante dans le process d'investissement :

- Par l'exclusion de l'univers des émetteurs de la catégorie « Sévère » (Score ESG > 40).

- Par la sélection des émetteurs en fonction de leur risque ESG, à partir d'une base de données extra-financière externe, offrant aux gérants un cadre d'analyse pour l'univers d'investissement, en tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La qualité ESG du portefeuille est principalement évaluée par le respect des engagements suivants :

- Application de la politique d'exclusion normative et sectorielle, de VEGA IS, à l'ensemble des titres vifs détenus en direct.

- Engagement sur une part minimum d'investissements durables : proportion minimale de 20 % d'investissements durables.

- Obtention d'une note moyenne ESG du fonds meilleure que la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial.

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

#### I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation <sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

---

<sup>1</sup> : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est constituée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

#### I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique RH de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La Direction Générale est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de VEGA INVESTMENT MANAGERS et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions supports sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie et ajustés des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Enfin, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont pris en considération pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

L'évaluation de la performance prend en compte, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

VEGA INVESTMENT MANAGERS veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de VEGA INVESTMENT MANAGERS mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, VEGA INVESTMENT MANAGERS peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Equilibre entre rémunération fixe et variable

VEGA INVESTMENT MANAGERS s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

#### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, VEGA INVESTMENT MANAGERS a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (contrats de conseil, mandats, OPCVM et AIFM).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille (y compris les gérants),
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables de certaines activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS, en lien avec la Direction de la conformité et du contrôle interne.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

#### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par VEGA INVESTMENT MANAGERS.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

### III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT pour le compte de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Les fonctions de conformité et de suivi des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, la Conformité intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée. La Conformité et les Risques sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est validée par le Conseil d'administration de VEGA INVESTMENT MANAGERS dans son rôle de fonction de surveillance.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération - comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées - sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et la Direction générale de NATIXIS IM. Ces éléments sont ensuite soumis, sous un format plus synthétique, à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation <sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de VEGA INVESTMENT MANAGERS, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et l'assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS avec les réglementations auxquelles elle est soumise, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de VEGA INVESTMENT MANAGERS est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

La rémunération du Directeur de la conformité et du contrôle interne et celle du Responsable des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

---

<sup>2</sup> : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

In fine, l'ensemble des rôles attribués au comité des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. VEGA INVESTMENT MANAGERS se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand VEGA INVESTMENT MANAGERS délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### Rémunération versée au titre de 2024

Montant total des rémunérations brutes pour l'exercice écoulé, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel CDI, et nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024\* : 7 039 939 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2024 : 4 319 000 €

Effectifs concernés\*\* : 77

*\*Rémunérations fixes annuelles 2024 (ie non prorata temporis)*

*\*\*Effectifs présents au 31/12/2024*

Montant agrégé des rémunérations brutes (fixes et variables) des membres du personnel CDI de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles et nombre de bénéficiaires :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : 7 865 734 €

Effectifs concernés : 40



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du Commissaire aux comptes



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## Fonds Commun de Placement VEGA FRANCE CONVICTIONS

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de part,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif VEGA FRANCE CONVICTIONS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.



### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.



Date :  
2025.11.03  
18:56:05  
+01:00

Amaury Couplez  
Associé



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>111 299 096,49</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	111 299 096,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>0,00</b>
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>111 299 096,49</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 469 159,04</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>5 230 750,16</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>6 699 909,20</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>117 999 005,69</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	108 901 521,16
Report à nouveau sur revenu net	1 128,48
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	8 492 844,02
<b>Capitaux propres I</b>	<b>117 395 493,66</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>117 395 493,66</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	603 512,03
Concours bancaires	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>603 512,03</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>117 999 005,69</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	3 876 030,88
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	11 512,92
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>3 887 543,80</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>3 887 543,80</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 060 314,32
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-2 060 314,32</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>1 827 229,48</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>116 202,56</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>1 943 432,04</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	10 076 673,19
Frais de transactions externes et frais de cession	-247 949,23
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>9 828 723,96</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-32 177,99</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>9 796 545,97</b>



## 5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 983 881,31
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-2 983 881,31</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-263 252,68</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-3 247 133,99</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>8 492 844,02</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels - Annexes comptables

#### A. Informations générales

##### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

###### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice CAC 40 sur une durée minimale de 5 ans. Cet objectif sera atteint par la recherche de plus-values à moyen terme sur une sélection active de valeurs françaises principalement. La réalisation de cet objectif n'est pas nécessairement corrélée à l'évolution de l'indicateur de référence et ne pourra donc s'y comparer qu'à posteriori.

Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



## 5. Comptes de l'exercice

### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>129 715 416,47</b>	<b>118 401 516,03</b>	<b>130 206 489,52</b>	<b>118 254 309,60</b>	<b>117 395 493,66</b>
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS I en EUR</b>					
Actif net	16 035 799,94	11 228 371,98	7 572 056,39	7 682 111,68	7 895 185,86
Nombre de titres	100,2600	83,6270	47,0060	47,0060	44,5060
Valeur liquidative unitaire	159 942,14	134 267,30	161 087,01	163 428,32	177 395,98
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4 992,52	6 170,10	2 415,29	3 515,47	14 774,38
Capitalisation unitaire sur revenu	2 154,63	4 195,30	2 856,80	3 477,11	4 100,39
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS NC en EUR</b>					
Actif net	56 026 775,75	47 647 303,99	59 144 833,27	55 996 878,63	60 088 268,07
Nombre de titres	247 446,50530	251 690,36259	261 457,59870	244 967,96270	243 145,08769
Valeur liquidative unitaire	226,41	189,30	226,21	228,58	247,12
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7,07	8,72	3,39	4,91	20,60
Capitalisation unitaire sur revenu	2,29	5,01	3,17	3,95	4,76
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS ND en EUR</b>					
Actif net	199 703,18	142 508,21	94 338,57	50 888,40	40 465,15
Nombre de titres	903,12746	778,74880	443,29151	240,34677	179,84005
Valeur liquidative unitaire	221,12	182,99	212,81	211,72	225,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,90	8,50	3,18	4,51	18,78
Distribution unitaire sur revenu	2,30	4,85	2,98	3,65	4,33
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,02	0,14	0,13	0,14	0,00 (1)



## 5. Comptes de l'exercice

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RC en EUR</b>					
Actif net	52 654 581,06	55 805 125,19	59 564 682,66	51 146 821,84	46 002 658,50
Nombre de titres	1 290 528,61202	1 649 024,41682	1 484 838,06727	1 271 566,96861	1 065 771,76091
Valeur liquidative unitaire	40,80	33,84	40,11	40,22	43,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,27	1,57	0,60	0,86	3,60
Capitalisation unitaire sur revenu	0,10	0,57	0,26	0,38	0,52
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RD en EUR</b>					
Actif net	4 798 556,54	3 578 206,66	3 830 578,63	3 377 609,05	3 368 916,08
Nombre de titres	174 449,75470	157 339,41424	144 602,89417	128 094,36809	120 216,47249
Valeur liquidative unitaire	27,50	22,74	26,49	26,36	28,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,86	1,05	0,39	0,56	2,34
Distribution unitaire sur revenu	0,09	0,39	0,17	0,24	0,33
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,00	0,02	0,02	0,02	0,00 (1)

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.



## 5. Comptes de l'exercice

### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



## 5. Comptes de l'exercice

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 29 juin 2024 au 30 juin 2025.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.



## 5. Comptes de l'exercice

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.



## 5. Comptes de l'exercice

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière : Frais liés à la gestion financière du fonds, Frais de distribution : rétrocessions à des distributeurs tiers.  
Les frais de fonctionnements et autres services : Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs; Frais de Plateforme de distribution (Hors rétrocessions), Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/Prospectus et reportings réglementaires; Coût d'administration des sites internet, Frais d'audit et de promotion des labels, Frais de commissaires aux comptes, Frais liés au dépositaire, Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, Frais fiscaux, Frais de mise en Œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPC; Cotisations Associations professionnelles obligatoires; Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ; Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales; Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.



## 5. Comptes de l'exercice

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Parts RC et RD : 1,90% TTC maximum par an Parts I : 0,70% TTC maximum par an Parts NC et ND : 1,10% TTC maximum par an
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Pour toutes les parts : 0,40% TTC Taux maximum par an <sup>1</sup>
Commission de surperformance	Actif net	20% de la surperformance réalisée par l'OPCVM, au cours de l'exercice, par rapport à la progression de son indicateur de référence (*)
Prestataires percevant des commissions de mouvement : 100% pour la société de gestion (NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

<sup>1</sup>Le taux maximum de frais de fonctionnement et autres services pourra être prélevé quand bien même les frais réels seraient inférieurs. Tout dépassement de ce taux maximum sera pris en charge par la société de gestion.

(\*) Un exemple de calcul détaillé de la surperformance pourra être remis au souscripteur.

### **Commission de surperformance :**

#### **Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :**

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance est le CAC 40, cours de clôture (dividendes nets réinvestis). Il est libellé en euro.

- Les performances passées par rapport à l'indice composite de référence servant de base de calcul à la commission de surperformance sont disponibles sur le site web [www.vega-is.com](http://www.vega-is.com).



## 5. Comptes de l'exercice

### **Période de référence de la performance :**

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er juillet 2022.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.



## 5. Comptes de l'exercice

### *Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS ND	Distribution	Capitalisation
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS I	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RD	Distribution	Capitalisation
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS NC	Capitalisation	Capitalisation



## 5. Comptes de l'exercice

### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>118 254 309,60</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	14 191 758,78
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-23 691 137,05
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 827 229,48
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	9 828 723,96
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 983 881,31
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-31 509,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>117 395 493,66</b>

#### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-2,5000	-405 933,85
Solde net des souscriptions/rachats	-2,5000	-405 933,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	44,5060	
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS NC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	25 365,64470	5 994 424,11
Parts rachetées durant l'exercice	-27 188,51971	-6 430 233,61
Solde net des souscriptions/rachats	-1 822,87501	-435 809,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	243 145,08769	
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS ND</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-60,50672	-13 409,67
Solde net des souscriptions/rachats	-60,50672	-13 409,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	179,84005	
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	198 306,81456	8 193 235,94
Parts rachetées durant l'exercice	-404 102,02226	-16 624 047,26
Solde net des souscriptions/rachats	-205 795,20770	-8 430 811,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 065 771,76091	
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RD</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	153,23470	4 098,73
Parts rachetées durant l'exercice	-8 031,13030	-217 512,66
Solde net des souscriptions/rachats	-7 877,89560	-213 413,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	120 216,47249	



## 5. Comptes de l'exercice

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS NC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS ND</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RD</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
VEGA FRANCE CONVICTIONS I FR0012006997	Capitalisation	Capitalisation	EUR	7 895 185,86	44,5060	177 395,98
VEGA FRANCE CONVICTIONS NC FR0013346301	Capitalisation	Capitalisation	EUR	60 088 268,07	243 145,08769	247,12
VEGA FRANCE CONVICTIONS ND FR0013346319	Distribution	Capitalisation	EUR	40 465,15	179,84005	225,00
VEGA FRANCE CONVICTIONS RC FR0007479365	Capitalisation	Capitalisation	EUR	46 002 658,50	1 065 771,76091	43,16
VEGA FRANCE CONVICTIONS RD FR0007485081	Distribution	Capitalisation	EUR	3 368 916,08	120 216,47249	28,02



## 5. Comptes de l'exercice

### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

##### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	PAYS-BAS	ITALIE	ALLEMAGNE	SUISSE
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	111 299,10	95 233,73	9 000,41	2 520,96	2 281,30	1 161,53
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>111 299,10</b>					

##### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 230,75	0,00	0,00	0,00	5 230,75
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 230,75</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 230,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>5 230,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



## 5. Comptes de l'exercice

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	CHF	GBP			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 161,53	1 101,16	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 161,53</b>	<b>1 101,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	1 452 052,39
	Souscriptions à recevoir	17 106,65
<b>Total des créances</b>		<b>1 469 159,04</b>
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	364 328,83
	Rachats à payer	68 358,68
	Frais de gestion fixe	170 824,52
<b>Total des dettes</b>		<b>603 512,03</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>865 647,01</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	85 186,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS NC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	845 263,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS ND</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	741,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 051 279,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,24
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

	30/06/2025
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RD</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	77 843,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>1 943 432,04</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>1 943 432,04</b>
Report à nouveau	1 128,48
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 944 560,52</b>

#### Part VEGA FRANCE CONVICTIONS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>182 492,25</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>182 492,25</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>182 492,25</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	182 492,25
<b>Total</b>	<b>182 492,25</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part VEGA FRANCE CONVICTIONS NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>1 159 645,43</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 159 645,43</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 159 645,43</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 159 645,43
<b>Total</b>	<b>1 159 645,43</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part VEGA FRANCE CONVICTIONS ND

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>779,93</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>779,93</b>
Report à nouveau	0,54
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>780,47</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	778,71
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,76
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>780,47</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	179,84005
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,33
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	13,86



## 5. Comptes de l'exercice

### Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>561 462,99</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>561 462,99</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>561 462,99</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	561 462,99
<b>Total</b>	<b>561 462,99</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>39 051,44</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>39 051,44</b>
Report à nouveau	1 127,94
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>40 179,38</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	39 671,44
Report à nouveau du revenu de l'exercice	507,94
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>40 179,38</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	120 216,47249
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,33
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	1 154,21



## 5. Comptes de l'exercice

### D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>9 796 545,97</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>9 796 545,97</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>9 796 545,97</b>

### Part VEGA FRANCE CONVICTIONS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>657 548,73</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>657 548,73</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>657 548,73</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	657 548,73
<b>Total</b>	<b>657 548,73</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part VEGA FRANCE CONVICTIONS NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>5 010 163,70</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>5 010 163,70</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>5 010 163,70</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	5 010 163,70
<b>Total</b>	<b>5 010 163,70</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

### Part VEGA FRANCE CONVICTIONS ND

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>3 378,34</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>3 378,34</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>3 378,34</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 378,34
<b>Total</b>	<b>3 378,34</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>3 843 719,62</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>3 843 719,62</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>3 843 719,62</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 843 719,62
<b>Total</b>	<b>3 843 719,62</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

### Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>281 735,58</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>281 735,58</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>281 735,58</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	281 735,58
<b>Total</b>	<b>281 735,58</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

#### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>111 299 096,49</b>	<b>94,81</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>111 299 096,49</b>	<b>94,81</b>
<b>Assurance</b>			<b>6 545 100,00</b>	<b>5,58</b>
AXA SA	EUR	110 000	4 583 700,00	3,91
SCOR SE	EUR	70 000	1 961 400,00	1,67
<b>Automobiles</b>			<b>1 565 200,00</b>	<b>1,33</b>
RENAULT SA	EUR	40 000	1 565 200,00	1,33
<b>Banques commerciales</b>			<b>5 037 120,00</b>	<b>4,29</b>
BNP PARIBAS	EUR	66 000	5 037 120,00	4,29
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>2 115 200,00</b>	<b>1,80</b>
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	64 000	2 115 200,00	1,80
<b>Boissons</b>			<b>866 400,00</b>	<b>0,74</b>
REMY COINTREAU	EUR	20 000	866 400,00	0,74
<b>Composants automobiles</b>			<b>3 406 320,00</b>	<b>2,90</b>
MICHELIN (CGDE)	EUR	108 000	3 406 320,00	2,90
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>718 800,00</b>	<b>0,61</b>
RHEINMETALL AG	EUR	400	718 800,00	0,61
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>1 286 640,00</b>	<b>1,10</b>
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	36 000	1 286 640,00	1,10
<b>Electricité</b>			<b>4 599 842,00</b>	<b>3,92</b>
LEGRAND SA	EUR	20 000	2 270 000,00	1,93
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	267 000	2 329 842,00	1,99
<b>Equipements électriques</b>			<b>9 534 000,00</b>	<b>8,12</b>
ALSTOM	EUR	129 000	2 554 200,00	2,18
NEXANS SA	EUR	10 000	1 109 000,00	0,94
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	26 000	5 870 800,00	5,00
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>5 397 850,00</b>	<b>4,60</b>
BIOMERIEUX	EUR	18 800	2 207 120,00	1,88
ESSILORLUXOTTICA	EUR	13 700	3 190 730,00	2,72
<b>Equipements et produits de loisirs</b>			<b>1 774 800,00</b>	<b>1,51</b>
TRIGANO SA	EUR	12 000	1 774 800,00	1,51
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>7 861 340,00</b>	<b>6,70</b>
ACCOR SA	EUR	58 000	2 571 140,00	2,19
LA FRANCAISE DES JEUX UNITED	EUR	50 000	1 665 000,00	1,42
SPIE SA	EUR	76 000	3 625 200,00	3,09



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>11 020 695,00</b>	<b>9,38</b>
AIRBUS SE	EUR	25 000	4 431 500,00	3,77
EXOSENS SAS	EUR	30 700	1 238 745,00	1,06
LEONARDO SPA	EUR	4 000	191 120,00	0,16
SAFRAN SA	EUR	18 700	5 159 330,00	4,39
<b>Logiciels</b>			<b>6 418 315,73</b>	<b>5,47</b>
BAE SYSTEMS PLC	GBP	50 000	1 101 155,73	0,94
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	34 000	1 044 820,00	0,89
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	13 700	2 304 340,00	1,96
LECTRA	EUR	30 000	717 000,00	0,61
VINCI SA	EUR	10 000	1 251 000,00	1,07
<b>Media</b>			<b>1 839 600,00</b>	<b>1,57</b>
M6-METROPOLE TELEVISION	EUR	140 000	1 839 600,00	1,57
<b>Métaux et minerais</b>			<b>2 251 500,00</b>	<b>1,92</b>
DASSAULT AVIATION SA	EUR	7 500	2 251 500,00	1,92
<b>Produits de soins personnels</b>			<b>3 631 000,00</b>	<b>3,09</b>
L'OREAL	EUR	10 000	3 631 000,00	3,09
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>4 696 564,76</b>	<b>4,00</b>
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	4 200	1 161 534,76	0,99
SANOFI	EUR	43 000	3 535 030,00	3,01
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>4 483 800,00</b>	<b>3,82</b>
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	45 000	4 483 800,00	3,82
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>1 304 160,00</b>	<b>1,11</b>
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 400	1 304 160,00	1,11
<b>Services aux collectivités</b>			<b>1 562 500,00</b>	<b>1,33</b>
E.ON SE	EUR	100 000	1 562 500,00	1,33
<b>Services aux entreprises</b>			<b>1 217 000,00</b>	<b>1,04</b>
ELIS SA	EUR	50 000	1 217 000,00	1,04
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>2 712 150,00</b>	<b>2,31</b>
ORANGE	EUR	210 000	2 712 150,00	2,31
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>3 264 750,00</b>	<b>2,78</b>
EURONEXT NV	EUR	22 500	3 264 750,00	2,78
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>8 736 250,00</b>	<b>7,44</b>
CAPGEMINI SE	EUR	9 000	1 305 450,00	1,11
SOPRA STERIA GROUP	EUR	13 000	2 688 400,00	2,29
THALES	EUR	19 000	4 742 400,00	4,04



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>7 452 199,00</b>	<b>6,35</b>
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 501	3 450 799,00	2,94
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	9 000	4 001 400,00	3,41
<b>Total</b>			<b>111 299 096,49</b>	<b>94,81</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	111 299 096,49
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	6 699 909,20
Autres passifs (-)	-603 512,03
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>117 395 493,66</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS I	EUR	44,5060	177 395,98
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS NC	EUR	243 145,08769	247,12
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS ND	EUR	179,84005	225,00
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RC	EUR	1 065 771,76091	43,16
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RD	EUR	120 216,47249	28,02

# VEGA FRANCE CONVICTIONS

**COMPTES ANNUELS**

**28/06/2024**

**BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>117 217 573,20</b>	<b>129 262 017,00</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>117 217 573,20</b>	<b>129 262 017,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	117 217 573,20	129 262 017,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>45 687,01</b>	<b>99 908,08</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	45 687,01	99 908,08
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 220 323,09</b>	<b>2 972 706,31</b>
Liquidités	1 220 323,09	2 972 706,31
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>118 483 583,30</b>	<b>132 334 631,39</b>

## BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	114 068 380,35	126 865 782,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	786,42	335,16
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 537 456,05	1 954 974,03
Résultat de l'exercice (a,b)	1 647 686,78	1 385 397,44
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>118 254 309,60</b>	<b>130 206 489,52</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>229 273,70</b>	<b>2 128 141,87</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	229 273,70	2 128 141,87
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>118 483 583,30</b>	<b>132 334 631,39</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR**

	<b>28/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 155,09	18 589,58
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 776 522,40	3 128 260,08
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>3 786 677,49</b>	<b>3 146 849,66</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 050,84
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050,84</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>3 786 677,49</b>	<b>3 145 798,82</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 192 631,03	1 930 940,73
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 594 046,46</b>	<b>1 214 858,09</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	53 640,32	170 539,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 647 686,78</b>	<b>1 385 397,44</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du FCP) est assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du FCP est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture. Les comptes annuels du FCP sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice. Le FCP s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

#### Les actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées françaises sont évaluées sur la base du dernier cours du jour inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours de la devise au jour de l'évaluation.

#### Les obligations et valeurs assimilées

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des

teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

#### Les titres financiers

Les titres financiers dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les titres financiers non cotés, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige

leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Les titres étrangers sont convertis en euro suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Les OPC ou FIA et fonds d'investissement**

Les parts ou actions d'OPC ou FIA ou fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du dernier cours du jour.

Les parts ou actions des autres OPC ou FIA sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

#### **Titres de créances négociables (« TCN ») :**

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur): Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de façon linéaire.

#### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires de titres et les opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat)

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

#### **Prêts de titres**

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres considérés.

La rémunération du prêt est calculée à chaque valeur liquidative prorata temporis.

#### **Emprunts de titres**

Les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés.

La rémunération de l'emprunt est calculée à chaque valeur liquidative prorata temporis.

#### **Prises en pension livrée**

La créance représentative des titres reçus en pension est maintenue à la valeur fixée par le contrat de pension.

La rémunération de la prise en pension est calculée à chaque valeur liquidative prorata temporis.

Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

#### **Mises en pension livrée**

Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.

La dette représentative des titres donnés en pension est valorisée à la valeur du contrat. La rémunération de la mise en pension est calculée à chaque valeur liquidative prorata temporis.

Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

#### **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

##### **Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés**

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

#### **Les swaps**

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché en fonction de la durée de l'« asset » restant à courir et la valorisation du « spread » de crédit de l'émetteur (ou l'évolution de sa notation).

- Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf événement exceptionnel de marché.

- Les « asset swaps » d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les autres swaps sont valorisés selon les règles suivantes :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement. Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

- Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

#### **Les changes à terme :**

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

#### **Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan sont présentés de la façon suivante :

#### **Engagements sur marchés à terme fermes :**

**Futures :** Engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

#### **Engagements sur contrats d'échange :**

De taux : Contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois :

Adossés : valeur nominale

Non adossés : valeur nominale

De taux : Contrats d'échange de taux d'une durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois

Adossés :

Taux fixe/Taux variable : évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

Taux variable/Taux fixe : évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

Non adossés :

Taux fixe/Taux variable : évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

Taux variable/Taux fixe : évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

Autres contrats d'échange : Ils seront évalués à la valeur de marché.

#### **Engagements sur marchés à terme conditionnels :**

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

#### **Devises**

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable sont convertis en euro selon le cours de la devise au jour de l'évaluation

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le taux de frais de gestion maximum et réel appliqué sur la base de l'actif net est de :

1,90 % TTC pour les parts RC et RD

0,70 % TTC pour la part I

1.10% TTC pour les parts NC et ND

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

#### **Commission de surperformance :**

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance est le CAC 40, cours de clôture (dividendes nets réinvestis). Il est libellé en euro.

- Les performances passées par rapport à l'indice composite de référence servant de base de calcul à la commission de surperformance sont disponibles sur le site web [www.vega-im.com](http://www.vega-im.com).

#### **Période de référence de la performance :**

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er juillet 2022.

#### **Affectation des sommes distribuables**

##### **Définition des sommes distribuables :**

Les sommes distribuables sont constituées par :

##### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

##### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS I	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS NC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS ND	Distribution	Capitalisation
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RD	Distribution	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>130 206 489,52</b>	<b>118 401 516,03</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	11 106 338,73	21 286 535,08
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-25 030 906,90	-31 258 361,58
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 544 041,44	8 077 726,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 771 151,47	-5 810 587,11
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-229 177,12	-565 934,99
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 140 200,93	18 925 779,86
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	27 268 110,44	29 408 311,37
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-29 408 311,37	-10 482 531,51
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-25 170,13	-65 041,88
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 594 046,46	1 214 858,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>118 254 309,60</b>	<b>130 206 489,52</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 220 323,09	1,03
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 220 323,09	1,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	36 337,01
	Coupons et dividendes en espèces	9 350,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>45 687,01</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	57 227,24
	Frais de gestion fixe	172 046,46
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>229 273,70</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-183 586,69</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	47,0060	
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS NC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	13 134,93803	3 004 540,28
Parts rachetées durant l'exercice	-29 624,57403	-6 882 715,44
Solde net des souscriptions/rachats	-16 489,63600	-3 878 175,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	244 967,96270	
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS ND</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-202,94474	-43 924,98
Solde net des souscriptions/rachats	-202,94474	-43 924,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	240,34677	
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	199 640,10051	8 040 604,55
Parts rachetées durant l'exercice	-412 911,19917	-17 597 796,75
Solde net des souscriptions/rachats	-213 271,09866	-9 557 192,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 271 566,96861	
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RD</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 261,11900	61 193,90
Parts rachetées durant l'exercice	-18 769,64508	-506 469,73
Solde net des souscriptions/rachats	-16 508,52608	-445 275,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	128 094,36809	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS NC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS ND</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RD</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	73 323,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS NC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	788 578,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS ND</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 014,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS RC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 251 619,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,13
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS RD</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	78 094,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,15
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	786,42	335,16
Résultat	1 647 686,78	1 385 397,44
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 648 473,20</b>	<b>1 385 732,60</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	163 445,31	134 286,95
<b>Total</b>	<b>163 445,31</b>	<b>134 286,95</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	967 939,71	830 225,75
<b>Total</b>	<b>967 939,71</b>	<b>830 225,75</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS ND</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	877,27	1 321,01
Report à nouveau de l'exercice	0,70	0,24
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>877,97</b>	<b>1 321,25</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	240,34677	443,29151
Distribution unitaire	3,65	2,98
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>33,78</b>	<b>56,71</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	484 265,69	394 428,61
<b>Total</b>	<b>484 265,69</b>	<b>394 428,61</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	30 742,65	24 582,49
Report à nouveau de l'exercice	1 201,87	887,55
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>31 944,52</b>	<b>25 470,04</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	128 094,36809	144 602,89417
Distribution unitaire	0,24	0,17
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>2 242,03</b>	<b>2 302,48</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 537 456,05	1 954 974,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 537 456,05</b>	<b>1 954 974,03</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	165 248,48	113 533,34
<b>Total</b>	<b>165 248,48</b>	<b>113 533,34</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 202 991,76	887 478,43
<b>Total</b>	<b>1 202 991,76</b>	<b>887 478,43</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS ND</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 084,57	1 409,82
<b>Total</b>	<b>1 084,57</b>	<b>1 409,82</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 096 021,30	895 136,93
<b>Total</b>	<b>1 096 021,30</b>	<b>895 136,93</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	72 109,94	57 415,51
<b>Total</b>	<b>72 109,94</b>	<b>57 415,51</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>99 887 295,79</b>	<b>129 715 416,47</b>	<b>118 401 516,03</b>	<b>130 206 489,52</b>	<b>118 254 309,60</b>
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS I en EUR</b>					
Actif net	17 229 071,26	16 035 799,94	11 228 371,98	7 572 056,39	7 682 111,68
Nombre de titres	145,0880	100,2600	83,6270	47,0060	47,0060
Valeur liquidative unitaire	118 749,11	159 942,14	134 267,30	161 087,01	163 428,32
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-5 084,77	4 992,52	6 170,10	2 415,29	3 515,47
Capitalisation unitaire sur résultat	796,93	2 154,63	4 195,30	2 856,80	3 477,11
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS NC en EUR</b>					
Actif net	42 806 232,77	56 026 775,75	47 647 303,99	59 144 833,27	55 996 878,63
Nombre de titres	253 757,51384	247 446,50530	251 690,36259	261 457,59870	244 967,96270
Valeur liquidative unitaire	168,68	226,41	189,30	226,21	228,58
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-7,23	7,07	8,72	3,39	4,91
Capitalisation unitaire sur résultat	0,42	2,29	5,01	3,17	3,95
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS ND en EUR</b>					
Actif net	155 239,07	199 703,18	142 508,21	94 338,57	50 888,40
Nombre de titres	940,28834	903,12746	778,74880	443,29151	240,34677
Valeur liquidative unitaire	165,09	221,12	182,99	212,81	211,72
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-7,12	6,90	8,50	3,18	4,51
Distribution unitaire sur résultat	0,42	2,30	4,85	2,98	3,65
Crédit d'impôt unitaire	0,013	0,024	0,135	0,127	0,00 (*)
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS RC en EUR</b>					
Actif net	35 681 219,38	52 654 581,06	55 805 125,19	59 564 682,66	51 146 821,84
Nombre de titres	1 163 805,32173	1 290 528,61202	1 649 024,41682	1 484 838,06727	1 271 566,96861
Valeur liquidative unitaire	30,65	40,80	33,84	40,11	40,22
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,32	1,27	1,57	0,60	0,86
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	0,10	0,57	0,26	0,38

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
<b>Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS RD en EUR</b>					
Actif net	4 015 533,31	4 798 556,54	3 578 206,66	3 830 578,63	3 377 609,05
Nombre de titres	194 470,29461	174 449,75470	157 339,41424	144 602,89417	128 094,36809
Valeur liquidative unitaire	20,64	27,50	22,74	26,49	26,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,89	0,86	1,05	0,39	0,56
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,09	0,39	0,17	0,24
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,003	0,016	0,016	0,00 (*)
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
ACCOR SA	EUR	55 000	2 106 500,00	1,78
AEROPORTS DE PARIS	EUR	17 700	2 010 720,00	1,70
ALTEN SA	EUR	13 300	1 363 250,00	1,15
ARGAN	EUR	26 000	1 892 800,00	1,60
ARKEMA	EUR	20 000	1 623 000,00	1,37
AXA	EUR	156 800	4 793 376,00	4,05
BIOMERIEUX	EUR	24 600	2 183 250,00	1,85
BNP PARIBAS	EUR	102 400	6 095 872,00	5,16
CAPGEMINI SE	EUR	15 050	2 794 785,00	2,36
CARMILA	EUR	160 000	2 502 400,00	2,11
DASSAULT SYST.	EUR	61 350	2 165 655,00	1,83
EDENRED	EUR	34 300	1 351 763,00	1,15
ESKER SA	EUR	15 240	2 677 668,00	2,26
EXCLUSIVE NETWORKS SA	EUR	40 000	754 400,00	0,64
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	17 200	2 096 680,00	1,78
GETLINK SE	EUR	120 000	1 854 000,00	1,56
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 655	3 541 700,00	3,00
INTERPARFUMS SA	EUR	42 240	1 613 568,00	1,36
IPSOS	EUR	34 500	2 032 050,00	1,72
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	66 000	1 689 600,00	1,43
L'OREAL	EUR	14 080	5 773 504,00	4,88
LEGRAND SA	EUR	28 450	2 635 608,00	2,23
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	12 040	8 591 744,00	7,27
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	183 500	2 154 290,00	1,82
NEXANS SA	EUR	17 000	1 749 300,00	1,48
REMY COINTREAU	EUR	17 750	1 382 725,00	1,17
RENAULT SA	EUR	60 450	2 891 928,00	2,45
ROBERTET	EUR	1 100	898 700,00	0,76
SAINT-GOBAIN	EUR	52 100	3 783 502,00	3,20
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	51 040	11 448 272,00	9,68
SCOR SE	EUR	27 150	642 369,00	0,54
SEB	EUR	18 700	1 787 720,00	1,51
SOCIETE GENERALE SA	EUR	50 000	1 096 000,00	0,93
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	24 000	2 016 000,00	1,70
SOPRA STERIA	EUR	13 470	2 439 417,00	2,06
SPIE SA	EUR	129 500	4 374 510,00	3,70
TRIGANO SA	EUR	15 550	1 701 170,00	1,44
VALLOUREC SA	EUR	36 800	538 936,00	0,46
VINCI SA	EUR	22 570	2 220 436,60	1,88
VIVENDI	EUR	104 800	1 022 428,80	0,87
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>106 291 597,40</b>	<b>89,89</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AIRBUS SE	EUR	26 080	3 345 020,80	2,83
EURONEXT NV - W/I	EUR	27 870	2 410 755,00	2,04

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STELLANTIS NV	EUR	200 000	3 695 200,00	3,12
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>9 450 975,80</b>	<b>7,99</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	40 000	1 475 000,00	1,24
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>1 475 000,00</b>	<b>1,24</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>117 217 573,20</b>	<b>99,12</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>117 217 573,20</b>	<b>99,12</b>
Créances			45 687,01	0,04
Dettes			-229 273,70	-0,19
Comptes financiers			1 220 323,09	1,03
<b>Actif net</b>			<b>118 254 309,60</b>	<b>100,00</b>

Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS ND	EUR	240,34677	211,72
Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS RD	EUR	128 094,36809	26,36
Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS NC	EUR	244 967,96270	228,58
Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS I	EUR	47,0060	163 428,32
Parts VEGA FRANCE CONVICTIONS RC	EUR	1 271 566,96861	40,22

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part VEGA FRANCE CONVICTIONS ND

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	877,27	EUR	3,65	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	877,27	EUR	3,65	EUR

Décomposition du coupon : Part VEGA FRANCE CONVICTIONS RD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	30 742,65	EUR	0,24	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	30 742,65	EUR	0,24	EUR



## 6. Annexe(s)

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

VEGA EUROPE AUTONOMIE (depuis le 04/07/2025, anciennement VEGA FRANCE CONVICTIONS)

Identifiant d'entité juridique : 969500Q3V7ZKR93USQ86

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 55,19% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 30/06/2025

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG), mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Il a investi partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union européenne.

Les critères environnementaux (notamment les émissions carbone et la prévention des risques environnementaux) et sociaux (notamment le respect des droits humains et le dialogue social) dans leur globalité sont pris en compte dans la gestion de ce produit.

Le gestionnaire financier applique à chaque investissement un score ESG global qui est pris en compte dans le processus d'investissement.

Ainsi, le portefeuille a exclu de ses investissements les valeurs dont le risque ESG a été qualifié de sévère.

Il est investi majoritairement dans des valeurs dont le risque ESG est jugé négligeable et faible (59,96% de l'actif net du produit) et les valeurs à risques jugés élevés sont restées accessoires (4,04% de l'actif net du produit).

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le gestionnaire financier a suivi la durabilité de ses produits selon deux approches :

Dans une première approche, le gestionnaire financier a effectué le suivi d'indicateurs permettant de vérifier le respect des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit, directement ou indirectement via les OPC sous-jacents :

- L'exposition à des activités contribuant à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies : 69,67% de l'actif net du produit;
- La part d'obligations durables (obligations vertes et/ou sociales) dans les investissements obligataires : 0,00% de l'actif net du produit;



- La note ESG (prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des émetteurs avec un filtre spécifique sur les pratiques de gouvernance. Le portefeuille a un risque ESG\* de 18,46 (16,50 lors du précédent exercice) et un risque de Corporate governance\* de 2,07 (2,26 lors du précédent exercice).

Dans une seconde approche, le gestionnaire financier a effectué un suivi des indicateurs suivants :

- L'intensité carbone des investissements - 42,80 tonnes de CO2 équivalent par MEUR de chiffre d'affaires (34,27 tonnes de CO2 lors du précédent exercice);
- Le taux de féminisation des conseils des entreprises - 43,13% (45,67% lors du précédent exercice);
- Les signataires du pacte mondial des Nations unies - 100,00% (100,00% lors du précédent exercice).

\* **Score ESG** : Le score ESG reflète une appréciation globale des risques ESG matériels pour la société évaluée, et les moyens mis en œuvre pour leur mitigation. Il est synthétisé par une note pour chaque émetteur sur une échelle comprise entre 0 (absence de risque) et 100 (risque maximal) qui constitue l'évaluation globale de ce risque.

\***Corporate Governance** : L'indicateur « Corporate Governance » du fournisseur de données Sustainalytics est un composant du score de gouvernance et du score ESG global. Ce score est composé d'une analyse sur 6 thèmes : qualité et intégrité du conseil d'administration et de la direction, structure du conseil d'administration, droits des actionnaires, politique de rémunération, audit et rapport financier, gouvernance du conseil d'administration. Cet indicateur est noté entre 0 ( meilleur niveau) et 10 (pire niveau).

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

	Investissements durables	Score ESG	Score Corporate Governance	Intensité carbone scope 1 et 2	Indépendance du Board
30/06/2025	55,19%	18,46	2,07	42,80	66,44%
30/06/2024	67,95%	16,50	2,26	34,27	0,00%
30/06/2023	40,64%	18,21	3,91	73,05	80,00%

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

L'objectif des investissements durables de ce produit est la contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Selon la réglementation SFDR, un Investissement durable est défini à travers 3 critères cumulatifs :

- Il doit contribuer à un objectif de développement durable (ODD)
- Il ne cause pas de préjudice important sur les autres facteurs de durabilité (DNSH)
- Il intègre des bonnes pratiques de gouvernance

Le gestionnaire financier a mis en place une méthodologie permettant de définir la part d'investissements durables de ses détentions directes ou indirectes.

La part d'investissements durables de ce produit a été de 55,19% (par rapport à 67,95% lors du précédent exercice).

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer que ses investissements sous-jacents ne causent pas de préjudices importants sur les aspects de durabilité, le gestionnaire financier a effectué un suivi quantitatif et qualitatif des indicateurs des principales incidences négatives définies par le régulateur.

Les modalités de prise en compte sont précisées ci-dessous.

#### ● **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Afin de vérifier que ses investissements durables ne causent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux, le gestionnaire financier a recours aux indicateurs d'incidences négatives (PAI) définies par le régulateur.

Le gestionnaire financier effectue un suivi quantitatif des principales incidences négatives (PAI) de ses investissements, si le taux de couverture des données est satisfaisant. Les PAI sont calculées au niveau de chaque valeur, en transparence. le gestionnaire financier a recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données PAI sur ses émetteurs sous-jacents.

Pour le suivi qualitatif **des investissements durables** , le gestionnaire financier a mis en place des filtres complémentaires aux indicateurs PAI :

- Filtres sectoriels (aucun investissement n'est réalisé dans des entreprises ayant des activités générant un impact négatif avéré sur l'environnement ou la société)

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Filtre sur les sociétés dont le risque ESG est considéré comme élevé
- Filtre sur les sociétés avec un score de controverses sévère

Tout émetteur ne respectant pas les seuils quantitatifs des PAI ainsi que les filtres qualitatifs n'a pas été considéré comme un investissement durable.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Le gestionnaire financier a mis en place une exclusion des sociétés ne respectant pas les standards internationaux, comme le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations qui s'appuient en particulier sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la convention des Nations Unies contre la corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**En sus des seuils plus restrictifs, appliqués pour identifier les investissements durables**, le gestionnaire financier prend en considération les principales incidences négatives (PAI) pour l'intégralité des investissements du produit, en s'appuyant sur les indicateurs obligatoires ainsi que deux indicateurs optionnels définis dans la réglementation SFDR. le gestionnaire financier effectue un suivi quantitatif des PAI, sous réserve de la disponibilité des données. Les PAI sont calculées sur tous les émetteurs du produit, qu'ils soient détenus en direct ou indirectement via des OPC sous-jacents. le gestionnaire financier a recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données relatives aux émetteurs dans lesquels le produit investit.

Ainsi, ce produit prend en compte les enjeux ESG suivants :

- La transition vers une économie bas carbone
- La préservation des ressources naturelles
- La préservation des terres et des océans
- La gestion/réduction des déchets
- La préservation de la biodiversité
- La protection des droits sociaux & humains
- Les relations sociales
- L'investissement dans le capital humain
- Lutte contre la corruption

Les modalités de prise en compte des PAI sont décrites dans la note méthodologique sur l'investissement durable de le gestionnaire financier (<https://www.vega-is.com/informations-reglementaires>).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: juil. 2024 - juin 2025

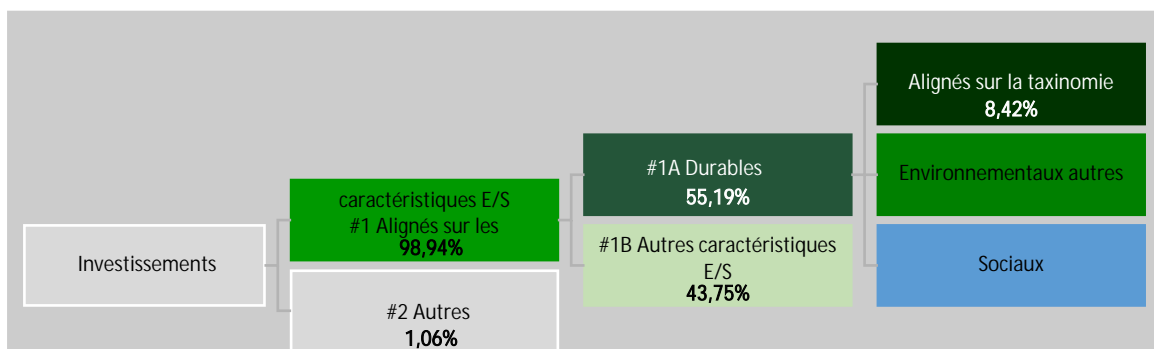
Code	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs Pays
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie manufacturière	5,00 % France
FR0000073272	SAFRAN SA	Industrie manufacturière	4,39 % France
FR0000131104	BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	4,29 % France
FR0000121329	THALES SA	Industrie manufacturière	4,04 % France
FR0000120628	AXA SA	Activités financières et d'assurance	3,90 % France
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Commerce de gros et de détail	3,82 % France
NL0000235190	AIRBUS GROUP SE	Industrie manufacturière	3,77 % Pays-Bas
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	Industrie manufacturière	3,41 % France
FR0000120321	L'OREAL	Industrie manufacturière	3,09 % France
FR0012757854	SPIE SA	Activités scientifiques et techniques	3,09 % France
FR0000120578	SANOFI	Industrie manufacturière	3,01 % France
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	2,94 % France
FR001400AJ45	MICHELIN ORD	Industrie manufacturière	2,90 % France
NL0006294274	EURONEXT NV	Activités financières et d'assurance	2,78 % Pays-Bas
FR0000121667	ESSILOR INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	2,72 % France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

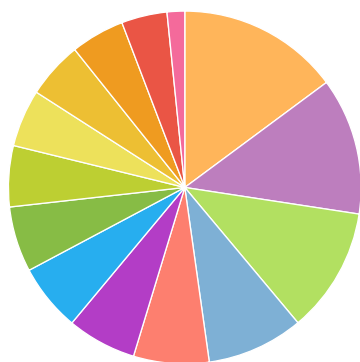
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

## Exposition sectorielle des investissements durables du produit



- Activités financières et d'assurance 8,20%
- Fabrication d'équipements électriques 6,93%
- Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industr.. 6,35%
- Industrie pharmaceutique 4,89%
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles 3,82%
- Fabrication de matériels de transport 3,51%
- Activités informatiques et services d'information 3,40%
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur .. 3,32%
- Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture.. 3,09%
- Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi .. 2,90%
- Construction 2,87%
- Autres industries manufacturières; réparation et installatio.. 2,72%
- Télécommunications 2,31%
- Édition, audiovisuel et diffusion 0,89%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:  
**- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;  
**- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;  
**- des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



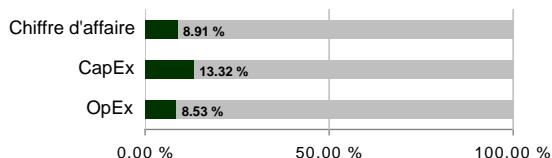
### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

#### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

- Oui
  - Dans le gaz fossile
  - Dans l'énergie nucléaire
- Non

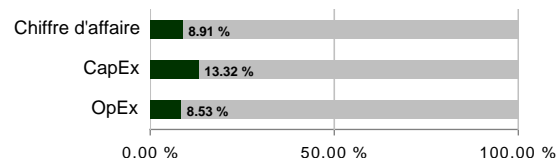
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

#### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

#### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

#### Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part d'investissements dans des activités transitoires a été de 0,20% .

La part d'investissements dans des activités habilitantes a été de 7,96% .

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

L'objectif des investissements durables de ce produit est de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les investissements durables peuvent contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs simultanément. Ainsi, la méthodologie de mesure de la part d'investissements durables du gérant financier ne ventile pas les contributions à des thématiques environnementales ou sociales de durabilité.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

L'objectif des investissements durables de ce produit est de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les investissements durables peuvent contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs simultanément. Ainsi, la méthodologie de mesure de la part d'investissements durables du gérant financier ne ventile pas les contributions à des thématiques environnementales ou sociales de durabilité.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « #2 Autres » inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit.

Cette poche du produit est composée de :

- Produits dérivés (0,00%)
- Émetteurs non-analysés à la suite d'un manque de données (1,06%)
- Valeurs, détenues via des OPC sous-jacents, qui ne sont pas alignées avec la politique d'investisseur responsable de le gestionnaire financier (0,00%). le gestionnaire financier s'assure que ces valeurs ne représentent qu'une part marginale du portefeuille

Les investissements de cette section n'ont pas de garanties environnementales ou sociales minimales, mais ont vocation à représenter une part restreinte du produit.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le processus de gestion du produit a été réalisé dans le respect de la politique d'investissement basée sur les principes d'investisseur responsable du gestionnaire financier, avec notamment la prise en compte des facteurs et du risque de durabilité dans les décisions d'investissement.

Le gestionnaire financier a retenu la plateforme Sequantis LT pour administrer et collecter les données ESG dans l'ensemble de son système d'information. L'intégration de cette plateforme ESG dans l'architecture du SI de le gestionnaire financier permet la dissémination des données ESG pour servir toutes les filières métiers, notamment à la gestion, le reporting et aux Contrôles/Risques.

Ainsi, un contrôle et un monitoring du respect des caractéristiques environnementales et sociales du produit sont effectués mensuellement.



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38